

Affaire n°2020 - 073

**CREATION DE POSTES**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Pour les besoins du service, et répondre aux résultats de concours, examens professionnels ou au titre de la promotion interne, il est nécessaire de compléter le tableau des effectifs par la création des postes suivants, dans les filières suivantes :

Emploi	Nombre de postes
<b>Filière Technique</b> Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	6
<b>Filière Administrative</b> Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1

La Commission Finances/Affaires générales réunie le 24 novembre 2020 a émis un avis favorable quant à cette affaire.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes ci-dessus.**



Le Maire,

  
Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-202012  
02-2020-073-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2020  
Date de réception préfecture : 09/12/2020